

L'émotion de tous les assistants étant un peu apaisée, la séance est reprise, pour qu'il soit procédé, séance tenante, conformément à la loi, au jugement de Pflieger, à raison du fait qui vient de s'accomplir.

Pflieger est introduit de nouveau ; il est pâle et agité.

M. le président l'interroge sur son but et ses intentions. Il ne saurait en vouloir au président ou aux membres du 1<sup>er</sup> conseil, puisqu'ils sont étrangers à sa condamnation. Pourquoi donc s'est-il livré à cet accès de fureur ?

Pflieger avoue ses torts. Son but, dit-il, n'était pas d'adhérer aux jours de son supérieur ; il n'avait qu'une idée, c'était d'obtenir une condamnation à mort pour fait d'indiscipline, et se soustraire ainsi à l'horrible peine des travaux forcés.

Peut-être le conseil pouvait-il, dans l'espèce, appliquer à Pflieger les dispositions rigoureuses de l'art. 221 du code de justice militaire, pour tentative de voie de fait avec préméditation ; mais il a été posé la question d'outrages par gestes et menaces pendant son service, aux termes de l'art. 221/1.

A la suite de la réquisition de M. le capitaine Richard, commissaire impérial, le conseil, après avoir prononcé le retranchement au jugement du 17 avril voulu par le conseil de révision, retranchement relatif à la confiscation d'objets saisis, conformément au chef d'outrages par gestes et menaces, Pflieger a dix ans de travaux publics.

Chavel, du 6<sup>e</sup> de ligne, qui a gagné la Belgique après avoir emprunté des effets bourgeois à un de ses amis de Roubaix, et qui n'a plus reparu, est condamné, par défaut, à deux ans de prison et 25 francs d'amende, pour abus de confiance.

(ECHO DU NORD.)

#### SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION DE ROUBAIX.

L'Administration porte à la connaissance des Sociétaires les avis suivants :

1<sup>o</sup> **Renouvellement de l'assurance contre l'incendie.** — L'assurance à la compagnie du Nord expirant le 30 Juin courant, il est urgent que les Sociétaires qui veulent s'assurer pour une année fassent connaître leur intention au gérant de la boulangerie, avant le 15 Juin, en indiquant avec soin leur nom, prénoms, profession, domicile, la somme pour laquelle ils veulent s'assurer (on ne peut dépasser trois mille francs) et s'ils n'ont que des risques ordinaires.

On sait que l'assurance est faite pour tous les Sociétaires en une seule police, sans aucun frais pour l'assuré, avec faculté de changer de domicile dans les cantons de Roubaix, sans déclaration, et moyennant une prime de sept centimes et demi par chaque somme de cent francs assurée.

Ainsi que cela a été convenu dans la dernière Assemblée générale, ceux des sociétaires qui étaient assurés l'année dernière le seront encore, cette année pour la même somme, sauf avis contraire avant le 15 Juin courant.

2<sup>o</sup> **Commerce de Charbon.** — L'organisation de ce service est maintenant complète, et les Sociétaires peuvent demander toutes les quantités qu'il leur plaira, soit pour leur consommation journalière, soit pour leur provision d'hiver. Le prix est aujourd'hui de 1 fr. 90 l'hectolitre de 80 k. rendu à domicile. Le charbon est du pur Flandre.

3<sup>o</sup> **Paiement de la cotisation.** — L'Assemblée générale du 12 Avril a décidé que la cotisation serait élevée à cinquante francs par fractions de vingt-cinq centimes par semaine ou par la capitalisation des bénéfices de chaque année.

L'Assemblée a également décidé que toutes les sommes appartenant aux Sociétaires, à titre de cotisation ou de dépôt en compte courant, produiraient intérêts à 5 0/0 l'an, à partir du jour où ces sommes seraient converties en obligations de dix francs.

Ces obligations seront remises prochainement, avec intérêts courant du 12 Avril : les formalités du timbre en retardent seules la distribution.

Ces mesures paraissent n'avoir pas été comprises par un certain nombre de sociétaires, qui sans doute n'étaient pas présents aux deux Assemblées pendant lesquelles ces décisions ont été prises. On a, dit-on, fait courir le bruit que l'on élevait la cotisation pour des besoins d'argent, et parce que la Société se trouvait gênée.

S'il y a lieu de s'étonner qu'on fasse courir des bruits si malveillants contre une société fondée pour le bien de la classe ouvrière, il est encore plus étonnant de trouver des membres de cette société qui y ajoutent foi, et qui s'en effrayent. — Ne savent-ils pas, comme le public, la position exacte de la société par les inventaires qui se font chaque fin de mois sous la surveillance de la commission ? Ne savent-ils pas que s'il y avait perte, et que le capital social dut être entamé, l'Administration ne voudrait pas prendre la responsabilité de continuer, sans demander d'abord l'avis d'une assemblée générale ? Avant de perdre un sou, les sociétaires peuvent être certains qu'ils en seront informés.

On n'a pas besoin d'argent pour les différents commerces que l'on fait actuellement, puisqu'il y a même quelques mille francs en trop qui reposent chez le banquier. — Si l'on demande d'élever la cotisation, c'est d'abord afin de pouvoir tenter d'autres branches de commerce ; et ensuite, afin de hâter le moment où la société appartiendra seulement aux sociétaires, sans l'assistance de personne : un grand nombre d'ouvriers attendent ce

moment avant d'entrer dans la société. Beaucoup de sociétaires, parmi les plus zélés, constatent avec raison qu'il y aurait de la part des membres de la société plus d'ardeur et d'énergie pour faire prospérer l'affaire, s'ils la considéraient comme leur propre affaire : ils ont pensé que le meilleur moyen d'y arriver serait d'avoir un capital social plus fort, et c'est la seule raison de l'augmentation de la cotisation.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

### BANQUET

Offert à M. POUYER-QUERTIER

Rouen, 5 juin.

Le banquet offert à M. Pouyer-Quertier, député, comme témoignage d'estime et de sympathie de la part des électeurs pour le talent dont il avait fait preuve en défendant les intérêts de l'industrie, a eu lieu jeudi, à Rouen, dans l'établissement de M. Baubert, au Tivoli Normand. Six cents souscripteurs prenaient part à cette manifestation, et encore l'insuffisance du local avait-elle obligé à clore, dès la semaine dernière, la liste des adhérents, qui eussent atteint un chiffre considérable.

M. Pouyer-Quertier, qui dans la journée avait parlé au Corps Législatif, dans la discussion sur les subventions à accorder à la compagnie de l'Ouest jusqu'à trois heures quarante cinq minutes, était parti à quatre heures de Paris, et arrivait à Rouen, à six heures un quart par un train spécial.

A son arrivée dans la salle du banquet, l'honorable député de Rouen a été accueilli par les plus chaleureuses acclamations.

La salle, étincelante de lumières et décorée de tentures et de guirlandes de fleurs, avec ses six cents convives qui représentaient toutes les classes de la population rouennaise, présentait un magnifique coup-d'œil. Pendant tout le banquet un excellent orchestre exécutait des morceaux tirés des répertoires les plus nouveaux. Au dessert, le président du banquet, M. Jules Dieuxy, qui était assis à la table d'honneur entre M. Pouyer-Quertier et M. Aubé, vice-président, président de la société industrielle d'Elbeuf, s'est levé. Choisi, a-t-il dit, pour présider ce banquet, il était fier de témoigner à l'honorable député l'affection et les sympathies des habitants de Rouen et de la circonscription. Il a porté un toast à M. Pouyer-Quertier, le courageux champion des intérêts de l'industrie, à l'éminent orateur qui est la gloire de ses concitoyens !

Ce toast, qui exprimait avec une éloquente concision le sentiment public, a été accueilli par des applaudissements unanimes.

M. Pouyer-Quertier, très-visiblement ému, a pris la parole, et dans une entraînante allocution que nous ne pouvons qu'imparfaitement traduire, a remercié l'assistance d'un hommage exceptionnel qui était la plus douce récompense de ses efforts et de ses travaux. Ce n'était rien, a-t-il dit, d'affronter la tribune quand on défendait les intérêts de ceux qu'on aimait. Mais quand il fallait répondre à ces touchantes affections du cœur, à cette expression si vive d'une confiance dont M. Dieuxy s'était fait l'interprète, la tâche devenait difficile. Il fallait tenir compte de l'émotion qui saisit l'homme qui est l'objet d'une semblable démonstration dans la ville où il est né, de la part de ceux au milieu desquels il a toujours vécu.

Il y a quelques heures à peine, a-t-il ajouté, je quittais le Corps Législatif où vous m'avez envoyé pour défendre vos intérêts, pour venir au milieu de cette assemblée où se trouvent réunis tous ceux qui honorent notre région par la probité, l'intelligence et le travail. C'est avec un légitime orgueil qu'on se sent appelé à représenter un pays qui tient la tête de la France.

Des crises douloureuses ont été traversées avec patience, avec énergie. Cet esprit de charité que nous tenons comme une précieuse tradition de nos ancêtres a été largement pratiqué. Au prix de nombreux sacrifices, le travail a été maintenu pour cette population laborieuse qui a droit à toute notre sollicitude.

C'est en m'inspirant, a dit M. Pouyer-Quertier, de ces généreux sentiments, de l'étude approfondie des intérêts généraux, en m'appliquant sans cesse à dégager des utopies les saines doctrines du progrès que j'ai cru comprendre mon devoir. La tâche est lourde quelquefois, mais quand il sent derrière lui le bon sens légendaire du pays de sagesse, l'homme, si faible qu'il soit, devient fort par tous ceux qui l'ont soutenu.

Les applaudissements qui accueillent chaque phrase de cette allocution et forcent souvent l'orateur à s'interrompre, ont redoublé, lorsqu'avec sa voix vibrante et son geste éloquent, il s'est écrié : Je ne me laisserai pas d'apporter dans l'élaboration des réformes projetées le contrôle de l'expérience et la lumière de la vérité ; je ne cesserai jamais de mettre au service de nos convictions ce que je puis avoir d'ardeur infatigable et de persévérance à les faire prévaloir. Ce sont là surtout les qualités qui caractérisent notre race et je mentirais à mon origine si moi, votre mandataire, je les laissais s'affaiblir, lorsqu'à la tribune je suis investi de la noble mission de vous représenter.

M. Pouyer-Quertier a ajouté : Je n'ai pas préparé de discours, ce que je vous dis, c'est du plus profond de mon cœur, car je suis ému jusqu'aux larmes de cette manifestation que j'enregistre précieuse-

ment comme la plus grande joie qui m'ait été réservée dans ma carrière. Merci, mille fois merci à vous tous, qui me donnez ce dévouement de mes travaux et de mes fatigues, qui m'apporrez cet encouragement et permettez-moi de porter un toast aux hommes qui se sont distingués par le travail : au travail qui, dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, a fait de notre riche pays le premier de ceux en qui se résume la prospérité et l'avenir de notre belle France.

Ce toast était à peine terminé que les braves couraient, la voix de l'orateur, et que dans un indicible élan, on criait *Vive M. Pouyer-Quertier ! vive notre député !* C'est au milieu d'une véritable ovation que s'est terminé, vers dix heures, ce banquet, où tout s'est passé dans un ordre admirable. Il appartenait à notre population de donner ce spectacle d'un hommage spontané et public au député dont le talent a acquis, dans toute la France, une notoriété qui réjaillit sur notre pays comme une approbation de son choix, comme un honneur dont il doit s'enorgueillir.

(Nouveliste de Rouen.)

### Dernières Nouvelles

Nous recevons les dépêches suivantes :

Constantinople, 6 juin.  
La Porte a été informée télégraphiquement que 41 caisses contenant des armes, et provenant de Russie, ont été saisies par la douane à Trebizonde.

Mexico, 17 mai.  
Les insurgés occupent les montagnes de Puebla. Ils ont proclamé Marquez régent.

Florence, 6 mai.  
Le ministre des finances a proposé au Parlement, d'exempter de l'impôt, les titres nominatifs de rente publique qui sont à l'étranger.

J. REBOUX.

### Dépêche commerciale

Liverpool, 6 juin.

Marché calme.  
Prix en faveurs des acheteurs.  
Ventes : 6 à 7,000 balles.  
Middling louisiane 11 3/4.  
Robert Funke et Cie.

### COURS DE LA BOURSE

Du 6 Juin 1868

Cours de ce jour	Cours précédent
3 1/2..... 70 75	4 1/2..... 70 45
4..... 100 40	3..... 100 25

### FAITS DIVERS

Le Figaro annonce « l'exécution » d'un des boursicotiers les plus connus, M. Hippolyte Lunel. Ce monsieur saute de deux millions trois cent mille francs. Il se retire en Angleterre.

La Patrie maintient, dans une note nouvelle, les informations touchant la santé de l'Empereur des Français qu'elle avait publiées dans son numéro d'avant-hier et qui avaient été démenties indirectement par le petit *Moniteur* ; elle annonce que l'empereur, indisposé par suite de douleurs rhumatismales, n'a pas présidé le conseil des ministres ; elle ajoute que cette indisposition du souverain était sans gravité, et que, dès hier matin, l'empereur a repris son travail quotidien avec plusieurs ministres. Les assertions de la Patrie sont confirmées par d'autres journaux du soir.

Nous pensons ne rien dire de trop en affirmant qu'il eût été préférable, à tous les points de vue, que le petit *Moniteur* du soir s'abstînt de contre dire les informations de la Patrie. Le *Moniteur* du matin a gardé le silence sur tout cet incident, et nous croyons qu'il a bien fait. Le bruit d'une indisposition de l'empereur circulait ; la Patrie, qui n'est ni malveillante ni étourdie, l'avait recueilli ; il n'y avait pas à se tourmenter pour si peu ; il n'était surtout pas besoin de prendre la peine de démentir une nouvelle qui par elle-même était sans conséquences graves. Bien peu de Français ignorent en effet que l'empereur Napoléon est sujet depuis longtemps déjà à des attaques de sciatique aiguë, qu'il supporte avec beaucoup de calme, en cherchant à se soulager lui-même, sans le secours d'aucun médecin.

Or, quand on apprend dans le public que l'empereur a été indisposé, on sait tout de suite ce que cela veut dire : cela veut dire que ses douleurs rhumatismales tourmentent l'empereur plus que d'habitude, et il n'y a nul inquiétude pour personne. Si, au contraire, quelques journaux annoncent que l'empereur est indisposé, et que le *Moniteur* démente cette nouvelle, le public est dérouter, ne sait plus que penser et l'alarme commence. Trop de zèle de la part du *Moniteur*, dans ces circonstances, voilà qui est plus nuisible qu'utile : la dernière expérience le démontre pleinement.

Aussi croyons-nous qu'à l'avenir les journaux, à commencer par le *Moniteur*, feraient bien d'imiter les feuilles anglaises. Que de fois n'avons-nous pas lu dans les journaux de Londres, au temps où lord Palmerston ou lord Derby occupaient le poste de premier lord de la Trésorerie : « Le conseil des ministres s'est réuni hier ; lord Palmerston (ou lord Derby quand cet éminent homme d'Etat était premier ministre de l'Angleterre), retenu chez lui par un accès de goutte, n'a pu y assister. » Personne ne songeait à s'inquiéter, à moins que l'accès n'eût une gravité toute spéciale, auquel cas toute l'Angleterre en était immédiatement informée dans les plus grands détails.

(Journal de Paris.)

— Nous lisons dans le Figaro : « On s'étonnait dimanche, à Chantilly, dans l'enceinte du passage de l'absence d'Isabelle, qui devait inaugurer les nouvelles couleurs de M. Schickler. En voici la cause :

Mardi, vers midi, pendant l'orage qui a éclaté avec tant de violence, Isabelle prenait le frais à sa fenêtre, contemplant les éclairs qui sillonnaient la nue. Elle fut frappée tout à coup et tomba foudroyée. Elle était restée plus d'une heure sans vie, lorsque ses voisins l'aperçurent et lui portèrent secours. Isabelle garde le lit ; elle a été grièvement atteinte et lui faudra bien des soins avant de pouvoir faire sa rentrée sur le turf. Elle aura donc le regret de ne pas encore porter son joli costume de bouquetière. Louis XV, au grand prix de Paris, dimanche prochain.

— Une partie des mines de Golcondé e du Brésil étaient vendues hier à l'hôtel Drouot. Il s'agissait d'une vente considérable de diamans et autres pierres précieuses d'une rare beauté. Un seul bouton orné d'un gros diamant a été vendu 60 000 francs.

— L'immense charpente en fer du palais de l'Exposition universelle du Champ-de-Mars disparaît rapidement. Tout le côté sud du Champ-de-Mars sera bientôt nivelé. Toute la partie Nord est dégagée de ses constructions particulières, moins le hangar du Creusot, le cercle international et l'un des bâtiments de l'exposition orientale. On assure que le nouveau Champ-de-Mars sera gazonné.

— M. Rambosson analyse dans la Gazette de France un curieux travail sur saint Médard et la légende des quarante jours de pluie qu'il amène à sa suite. Tout d'abord rassurons les gens qui n'aiment pas la pluie.

En trente-trois années consécutives, le préjugé ne s'est pas une seule fois justifié, même en apparence, ni approximativement.

Pendant ce même laps de temps, il a plu dix fois le jour de Saint-Médard et quinze fois il n'a pas plu.

Maintenant a-t-il un à peu près de raison scientifique dans le dicton des quarante jours de pluie. Ou, en somme, d'après M. Rambosson.

La fête de Saint-Médard se trouve le 8 juin, et précède par conséquent de quelques jours le solstice d'été. Quinze à vingt jours avant et autant après ce solstice, le soleil ne varie pas sensiblement de hauteur : il verse chaque jour la même quantité de chaleur et de lumière sur notre hémisphère. On peut donc dire, à cette époque de l'année, astronomiquement parlant, que les jours se suivent et se ressemblent tous. Le temps est pour ainsi dire fixé, établi ; mais reste à savoir si c'est au variable, au beau ou au mauvais.

— Trois lignes du Charivari :  
— Une tribune, petite mère, c'est-y la femme d'un tribun ?  
— Non, ma fille, puisqu'elle le laisse parler.

On nous adresse la lettre suivante :  
« Monstaganem, Algérie, 30 juillet 1867.  
« A M. Genevoix, 14, Beaux Arts Paris.  
« J'ai eu occasion d'employer sur moi votre Huile contre un accès de goutte récent, et j'ai obtenu un résultat très avantageux. Je puis vous dire que c'est le seul remède qui m'a guéri dans douze heures jusqu'à présent, les accès que j'ai eus précédemment, m'avaient fait garder le lit 15 jours ; avec votre Huile, dans les 24 heures, j'ai pu sortir, reprendre mes habitudes. Je vous autorise à donner connaissance de ma lettre, dans le but de rendre service à ceux qui sont atteints de cette maladie.  
« Recevez, etc. VOTRE SAUVE, négociant.  
« Huile pure de Marrons d'Inde contre goutte, rhumatismes, et névralgies, 5 et 3 fr. dans les pharmacies. Exiger la signature. EM. GENEVOIX.

### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

#### NAISSANCES.

Du 3 juin. — Emile, fils légitime de Floris Briet et d'Adèle Florin.  
4. — Joséphine, fille légitime de Désiré Leignel et de Céline Dubus.  
Marie, fille légitime de Victor Duquenne et de Clémence Florin.  
Jeanne, fille légitime de Victor Florquin et de Marie Masse.  
Julien, fils légitime de François Bauduin et de Sophie Peilberghien.  
Léon, fils légitime d'Alphonse Vilette et de Céline Tiberghien.  
Julie, fille légitime de Léonard Plankert et de Christoline Delahaye.  
Jean, fils légitime de François Averbeke et de Jeanne Duseon.  
Augustine, fille légitime d'Auguste Desurmont et de Camille Sénéchal.

#### DÉCÈS.

Du 3 juin. — Georges Dujardin, 81 ans, journaliste, Fontenoy.  
François Tauoen, 77 ans, journalier, Hopital.  
Marie Joséphine Willem, 25 ans, lingère au Trois-Ponts.  
4. — Marie Céline Pruvost, 10 jours, rue de l'Arc.  
Jean François Desmet, 69 ans, journaliste, Hospice.  
5. — Alphonse Lesage, 3 ans Basse-Masure.  
Edgard Olivevaere, 1 an, rue Soubise.  
Marie Catherine Six, 80 ans, journalière, Petits-Sœurs.  
Jean François Leman, 60 ans, tisserand, Hopital.  
Henri Verhelle, 9 mois, rue de Lannoy.  
Henri Lefebvre, 4 ans, Hopital.  
Florentine Vanhuffel, 1 an, rue Soubise.

KERMESSES.  
Dimanche 7 juin : Anstaing, — Chapelle-d'Armentières, — Esquermes (Lille), — Fretin, — Halluin, — Hem, — Fromesques, — Seclin, — Yvaing (Lille), — Wasquehal, — Wasquehal, — Wicres.

### ANNONCES

#### FORMATION DE SOCIÉTÉ.

M. Jean-Baptiste Serépey-Roussel, filateur, fabricant et peigneur de laines, demeurant à Roubaix.

Et M. Alexandre Vinchon, filateur et peigneur de laines, demeurant à Roubaix, obligés solidairement sur tout leur avoir, ont formé entr'eux une Société de commerce en nom collectif, ayant pour objet la filature de laines et le peignage mécanique desdites laines.

La Société a son siège à Roubaix, rue Traversière, numéro quarante-deux, dans la maison habitée par M. Vinchon.

Sa durée est de quinze années, qui ont commencé à courir le trente-un mars mil huit cent soixante-huit, pour finir à pareille époque de mil huit cent quatre-vingt-trois ;

La raison sociale est : A. VINCHON ET COMPAGNIE.

Etudes de M<sup>rs</sup> TACQUET et DUCHANGE, notaires à Roubaix.

ROUBAIX, Embranchement de l'Espeule.

#### A VENDRE

5 MAISONS ET TERRAIN  
produisant un loyer annuel et total de 1,225 fr., libres de tout bail.

Le lundi 8 juin 1868, à 3 heures de l'après-midi, M<sup>rs</sup> TACQUET et DUCHANGE, notaires à Roubaix, procéderont en l'étude de M<sup>rs</sup> Tacquet, rue Pauvrière, n<sup>o</sup> 32, à l'adjudication dudit bien.

(Voir les affiches.) 7856

Etude de M<sup>rs</sup> TACQUET, notaire à Roubaix.

#### A VENDRE

13 MAISONS d'ouvriers  
sises à ROUBAIX, rue des Sept-Ponts, (en face le tissage de M. Mazure-Mazure.)

Le mardi 9 juin 1868, à 3 heures de l'après-midi, M<sup>rs</sup> TACQUET procédera en son étude à Roubaix, rue Pauvrière n<sup>o</sup> 32, à l'adjudication définitive dudit bien, sur la mise à prix proposée de 16,000 fr., et même sur une seule enchère.

(Voir les affiches.) 7855

Etude de M<sup>rs</sup> TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pauvrière, 32.

### Capitaux à placer

SUR PREMIÈRE HYPOTHÈQUE.

7598

Etudes de M<sup>rs</sup> COCHEZ, notaire à Ronchin-Lille, et de M<sup>rs</sup> J. LEFRANC, avoué à Lille.

#### A VENDRE

en l'étude de M<sup>rs</sup> COCHEZ, notaire à Ronchin-Lille.  
Le 22 juin 1868, 2 heures après-midi

### MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

sise à Lille, faubourg Saint-Maurice, rue du faubourg de Roubaix, n<sup>o</sup> 24.

Composée de maison d'habitation : filature de coton et retorderie, avec tout son MOBILIER INDUSTRIEL édifiée sur 93 ares 17 centiares, 30 dix-milliaires ou environ de fonds & jardin. L'adjudication en sera faite en masse ou par lots, au gré des amateurs. 7876

Etude de M<sup>rs</sup> VALENDUCQ, notaire à Lannoy

#### Ville de Lannoy

PLACE VENDOME

### UNE MAISON

à DEUX ÉTAGES avec jardin

#### A VENDRE

pour sortir d'indivision et pour en jouir au 1<sup>er</sup> août prochain.

L'an 1868, le lundi 22 juin, à 3 heures de relevée, M<sup>rs</sup> VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication du bien ci-dessus désigné. 7890

#### ROUBAIX

#### VENTE des démolitions

DE

### 104 GRANDES MAISONS

et dépendances

expropriées pour cause d'utilité publique  
Les lundi 15, 22 et 29 juin 1868, à deux heures et demie de l'après-midi, par le ministère de M<sup>rs</sup> ALFRED ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix.  
(Voir les affiches pour les détails et l'ordre de la vente.) 7876

ROUBAIX, — Rue du Vieil-Abreuvoir, 10

#### Continuation de la VENTE

par suite du décès de M. Rattel-Lepers de tout un fonds de

### MERCERIE

fleurs artificielles, plumes, articles pour modistes et couturières, articles de pêche